

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Recu en préfecture le 27/03/2023

Publié le



ID: 034-213402142-20230321-DELIB0192023-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE DE TERRAIN E 1208 SITUEE BLD PASTFUR

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

<u>Présents</u>: MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CROS Monique, IZARD Julien, LUCAS André, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés: MM CAZALS Christophe, MARQUET Nathalie.

Pouvoir de M. CAZALS Christophe à M. ROUCAYROL Guy, de MME MARQUET Nathalie à M. BONAVIDA Claude.

Secrétaire de séance : MME CALON Mauricette

Membres en exercice 14, présents 12, absents excusés 2.

Voix pour 14, contre 0, abstention 0

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Pasteur, il avait été convenu avec M. TEISSERENC Louis de procéder à l'élargissement de l'embranchement de la rue Fournier afin de permettre aux véhicules longs de manœuvrer aisément et de pouvoir accéder au Domaine de L'Arjolle.

Le géomètre a établi le document d'arpentage et un plan de division

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 106 m² sise dans l'emprise de l'élargissement de la rue Fournier et du Boulevard Pasteur, propriété de M. TEISSERENC Louis, cadastrée section E n° 1208, pour l'Euro symbolique.

Conformément à cette demande, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette parcelle et les conditions éventuelles d'achat.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- > 1. APPROUVE l'acquisition de la parcelle E 1208, d'une contenance de 106m2, consentie par M. TEISSSERENC Louis, afin de permettre l'élargissement de la rue Fournier et du Boulevard Pasteur, pour l'euro symbolique.
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié devant l'Office Notarial BANCAL LECLERC BONETTO de Roujan et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.
- > 3. DIT que l'ensemble des frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune.
- 4. DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.
- 5. AUTORISE M. le Maire à signer la présente délibération ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

